

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04272

Numéro SIREN : 815 195 953

Nom ou dénomination : UJ MARSEILLE

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2022 sous le numéro de dépôt 31313

UJ MARSEILLE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 9 000 euros
Siège Social : 191 Boulevard de la Valbarelle, 13011 MARSEILLE 11
815 195 953 R.C.S MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2022

Le 31 octobre 2022 à 09:00 heures

Les associés de la société **UJ MARSEILLE**, société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 191 Boulevard de la Valbarelle, 13011 MARSEILLE 11, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- | | |
|---|--|
| - SOFIA , représentée par Monsieur Manuel GORDILLO | 50 parts sociales (Numérotation : 1 à 50) |
| - Insaf ATMANIA | 50 parts sociales (Numérotation : 51 à 100) |

Total des parts détenues par les associés présents

100 parts détenues

Les associés présents possédant 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Le Gérant Manuel GORDILLO est présente.

L'Assemblée Générale est présidée par SOFIA, associée de la Société, représentée par Monsieur Manuel GORDILLO. Il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;

Il déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, il rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'une co-Gérante**
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Il déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION D'UNE CO-GERANTE

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, Madame Insaf ATTMANIA épouse GORDILLO, née le 31/05/1989, en qualité de co-Gérante de la Société. Madame Insaf GORDILLO déclare accepter les fonctions de co-Gérant et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.



SOFIA : Mr Manuel GORDILLO



Mme Insaf ATTMANIA